

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21718**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence Professionnelle Energie et Génie Climatique Spécialité : Maîtrise de l'Energie et Energies Renouvelables (MEER)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université	Recteur de l'académie d'Aix Marseille chancelier des universités, Président de l'université d'Aix Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel, cadre du secteur du bâtiment en génie climatique ou de l'industrie :

réalise les diagnostics et audits énergétiques

réalise les études réglementaires thermiques ;

réalise les études de dimensionnement d'installations énergétiques ;

manage les équipes qui réalisent des installations énergétiques dont les énergies renouvelables ;

conseille les particuliers accueillis dans les réseaux d'information,

vend les équipements énergétiques d'un fabricant auprès des clients professionnels.

Ce diplômé, par ses connaissances en informatique (tableur, présentation et logiciels métiers de dessin et de calcul), en communication et techniques de ventes, en énergétique, et en thermique du bâtiment et des processus industriels :

- réalise les audits énergétiques afin d'assister le Maître d'œuvre dans ses choix techniques en matière d'efficacité énergétique visant le respect des obligations légales (lois, décrets, normes sur les audits énergétiques du bâtiment et des processus) ;

- procède aux études réglementaires dans le respect des décrets thermiques en vigueur afin de participer à l'élaboration des pièces constituant les dossiers de permis de construire ou d'autorisation de rénovation, les dossiers d'appels d'offres, et de réaliser les réceptions des travaux de constructions ;

- conduit les études de dimensionnement et de sélection d'équipements énergétiques dans le but de constituer le dossier répondant à un appel d'offres de Chauffage Ventilation Climatisation et d'énergies renouvelables ;

- conseille les particuliers accueillis dans les réseaux d'information de proximité, tant au plan technique qu'économique, dans le but d'informer sur les différentes solutions rationnelles en matière de maîtrise de l'énergie, dont les énergies renouvelables;

- assure la vente des équipements énergétiques d'un fabricant ou de son distributeur auprès des clients professionnels.

Ce diplômé possède aussi les connaissances en gestion et management de projet nécessaires au pilotage de la réalisation des installations énergétiques (Chauffage, Ventilation, Climatisation, et énergies renouvelables), en veillant en particulier à l'application de la législation en vigueur (décrets, normes, avis techniques);

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce ses activités dans les secteurs :

- du bâtiment en génie climatique : bureau d'études et d'ingénierie ; bureaux d'études techniques, bureaux d'exécution, agence de vente de matériels pour les installations énergétiques, promoteur, constructeur

- des Cabinets d'architectes

- dans l'industrie énergétique : service commercial, service projet, service travaux

- dans les collectivités locales, les associations et les organismes liés à l'énergie : espace info énergie, service de l'éclairage, Agence Locale de l'Energie, ...

- les distributeurs de matériels : technico-commercial

Assistant ; chargé d'affaires ; projeteur ; technicien ; génie climatique ; énergétique ; thermicien ; chauffagiste ;

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1104 : Dessin BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Volume total de la formation :

- en formation initiale : 550h dont 65h Projet encadré suivi de 12 semaines de stage en entreprise

- en formation par contrat de professionnalisation : 550h dont 65h Projet encadré / 1 an d'alternance en entreprise sur une année universitaire

- en formation par apprentissage : 550h dont 75h Projet encadré / 1 an d'alternance en entreprise sur une année universitaire

60 ECTS

UE0 HOMOGENEISATION DES CONNAISSANCES pour 48h 0ECTS

UE1 MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE pour 112h 9ECTS

- Thermique des locaux
- Mesures et bilans énergétiques
- Gestion de l'énergie : tarification, MDE et cadre énergétique

UE2 ENVIRONNEMENT NOUVELLES TECHNOLOGIES ENERGIES RENOUVELABLES 116h 9ECTS

- Energies renouvelables
- Nouvelles technologies : pile à combustible, moteur propre et cogénération
- Bilan environnemental Réglementation environnementale HQE

UE3 MANAGEMENT 119h 12ECTS

- Droit et Législation
- Management et gestion de projets
- Langue
- Comptabilité générale et analytique

UE4 AUDIT ÉNERGÉTIQUE 90h 9ECTS

- Installations énergétiques classiques
- Audit énergétique
- Electrotechnique
- Communication, vente
- Informatique et documentation

UE5 PROJET 65h 6ECTS

UE6 STAGE (3 mois) ou ALTERNANCE (1an en apprentissage ou en contrat de professionnalisation) 15ECTS

Obtention de la licence professionnelle

Extraits de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Art. 10. – La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement y compris le projet tuteuré et le stage et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue, sont capitalisables.

A l'issue de cette formation, le candidat a validé 180 crédits européens (ETCS), dont 60 pour ce diplôme.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		70% d'enseignants et 30% de professionnels
En contrat d'apprentissage	X		70% d'enseignants et 30% de professionnels
Après un parcours de formation continue	X		70% d'enseignants et 30% de professionnels
En contrat de professionnalisation	X		70% d'enseignants et 30% de professionnels
Par candidature individuelle	X		70% d'enseignants et 30% de professionnels
Par expérience dispositif VAE	X		Jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation n° 2006 0149 en date du 5 juin 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

2013-2014: 3 F et 28 H

2012-2013: 2 F et 36 H

2011-2012: 1 F et 30 H

Autres sources d'information :

<http://iut.univ-amu.fr>

<http://www.univ-amu.fr>

<http://lpmdc.free.fr>

Lieu(x) de certification :

Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

I.U.T. d'Aix-Marseille – site de Marseille

Historique de la certification :

2008 : Formation certifiée ISO 9001 .